

Bruno LE MAIRE a accueilli le 25 janvier son homologue Juan Camilo RESTREPO. Parmi les sujets inscrits au programme : foncier et statut des exploitations, enseignement agricole et recherche agronomique, coopération.

Pour en savoir plus :
edouard.ferrero@agriculture.gouv.fr

Formation ACTERRA

Deux établissements du ministère de l'Agriculture, AgroSup Dijon et AgroParisTech, se sont associés pour proposer une formation de spécialisation sur la conception, l'évaluation et la mise en œuvre des politiques agricoles et des territoires ruraux.

Cette formation s'adresse à des personnes déjà diplômées françaises ou étrangères.

Toutes les informations sur ce Mastère spécialisé ACTERRA (MS Action publique pour le développement durable des territoires et de l'agriculture) sont disponibles sur le site :
<http://www.agroparistech-executive.fr/ACTERRA.html>

Un kit pédagogique sur la PAC pour les collégiens et lycéens

Histoire, géographie, économie... autant de matières scolaires qui peuvent donner aux enseignants en collèges et lycées l'occasion d'aborder avec leur élèves la politique agricole commune (PAC). Pour les y aider, Passion Céréales propose un kit pédagogique réalisé avec le soutien de la Commission européenne. La réalisation de ce DVD s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet de la Commission européenne (DGAGRI). Il intègre dans ses contenus des supports d'information sur la PAC transmis par le MAAPRAT.

Pour en savoir plus :
<http://www.iletaitunefoislapac.com/enseignement/index.php>
bertrand.manterola@agriculture.gouv.fr

La généralisation de l'analyse de risque va indéniablement rapprocher le dispositif américain de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments de la politique menée par l'Union européenne. En revanche, en ignorant le principe d'équivalence sanitaire, totalement absent du texte, cette loi non seulement ne respecte pas l'esprit des accords SPS de l'OMC, mais n'offre vraisemblablement pas de solution durable à la question du contrôle des denrées importées. Faute de collaborer intelligemment avec les autorités sanitaires des pays fournisseurs, les Etats-Unis s'imposent un programme d'inspection qui pourrait se révéler fort coûteux aussi bien en terme budgétaire (la nouvelle majorité républicaine menaçant déjà de ne pas attribuer à la FDA les financements nécessaires) que de sérénité des relations bilatérales (risques de tension avec les partenaires commerciaux).

Pour en savoir plus : fabien.schneegans@dgtrésor.gouv.fr

Vet 2011, l'année mondiale vétérinaire

L'année 2011 a été déclarée « Année mondiale vétérinaire » le 24 janvier 2011 à Versailles à l'occasion d'une cérémonie organisée au palais des congrès en présence de John DALLI, Commissaire européen pour la santé et la protection du consommateur, ainsi que des directeurs généraux de l'OIE, de la FAO et de l'OMS. Le ministre de l'agriculture était représenté par Jean-Marc BOURNIGAL, Directeur du cabinet. Ce fut l'occasion de célébrer le 250e anniversaire de la création par Claude BOURGELAT en 1761 de la première école vétérinaire du monde à Lyon, et donc de la profession vétérinaire. L'année 2011 sera ponctuée de nombreux congrès, conférences et autres événements dans de nombreux pays pour célébrer cet anniversaire et ainsi mieux faire connaître les professions vétérinaires, leur rôle au service de la santé des animaux mais aussi de l'homme à travers leur contribution à la sécurité sanitaire des aliments et la lutte contre la faim.

Pour en savoir plus : benjamin.genton@agriculture.gouv.fr
<http://www.vet2011.org/>



Dioxine en Allemagne : le ministère en alerte permanente

La crise de la dioxine en Allemagne mobilise la Mission des urgences sanitaires (MUS) de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du MAAPRAT depuis le 28 décembre 2010, date du déclenchement de cette alerte à la dioxine par le réseau européen d'alerte RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed).

Créée en 2008, la MUS assure le suivi et la gestion des alertes, urgences et crises sanitaires dans les domaines animal, végétal et alimentaire relevant de la compétence du ministère. Elle pilote et coordonne la mise en œuvre des mesures sanitaires locales et nationales définies avec les services techniques de la DGAL en liaison avec les autres départements ministériels concernés (Intérieur, Santé...), les agences de santé (InVS, ANSES...), les services déconcentrés (DRAAF, DDI), les postes d'inspection frontaliers (SIVEP) et les laboratoires agréés, en lien avec la DGPAAT (aspects économiques) et la DICOM du ministère (aspects médiatiques). A cet effet les informations fournies par les ambassades de France à l'étranger lui sont précieuses.

Au plus fort de la crise, 4760 élevages en Allemagne étaient touchés et leurs produits bloqués, mais au 24 janvier, moins de 600 élevages l'étaient encore. Les produits concernés sont essentiellement les oeufs et ovoproduits et la viande de porc. En dehors de l'Allemagne, 6 autres pays de l'Union européenne ont été concernés par des approvisionnements en aliments pour animaux ou en denrées alimentaires en provenance des établissements allemands incriminés : France (aliments pour animaux uniquement) Danemark, Pays-Bas, Royaume Uni, Pologne et République tchèque.

Bien que la France n'ait pas été concernée par la contamination, la MUS surveille heure par heure, via le RASFF, l'évolution de la situation en Allemagne et dans les autres pays de l'UE, ainsi que les flux de produits contaminés vers la France. Elle a diligenté des analyses, qui se sont révélées conformes, sur des aliments pour animaux provenant d'Allemagne. Fin janvier aucune contamination n'avait été enregistrée sur des produits en France.

Pour en savoir plus :
guy.czerwinski@agriculture.gouv.fr , helene.deval@agriculture.gouv.fr